



AUBIGNOSC, le 10 février 2022

Commune d'AUBIGNOSC

04200

accueil-aubignosc@mairie-aubignosc.fr

04 92 62 41 94

www.aubignosc04.fr

AVIS DU MAIRE

Le conseil municipal se réunira le :

Jeudi 17 février 2022 à 18h15 , dans la SALLE DU CONSEIL



Approbation du compte-rendu du 20 janvier 2022

L'ordre du jour est le suivant :

- 1) – Intervention Mobil'erre
- 2) - Rénovation énergétique école/dossier subvention
- 3) – Approbation des comptes de gestion 2021 (le cas échéant)
- 4) – Vote des comptes administratifs 2021
- 5) – Ouverture de crédits en investissement
- 6) – Publication des actes des communes
- 7) – Débat sur la Protection Sociale Complémentaire
- 8) – Les Cruzourets : relecture du projet d'acte de bail emphytéotique
- 9) – Travaux AEP + ASS : dossier subventions
- 10)– Permanences Elections présidentielles 10 & 24 avril 2022
- 11) - Référent « laïcité »
- 12)– Question diverses

Le Maire

René AVINENS



MASQUES OBLIGATOIRES / PUBLIC : 4 personnes maximum

En application de l'article 10 de la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, les mesures suivantes sont de nouveau en vigueur à compter de la promulgation de cette loi, soit à partir du 10 novembre 2021, et jusqu'au 31 juillet 2022 :

- possibilité de réunion de l'organe délibérant en tout lieu ;
- possibilité de réunion de l'organe délibérant sans public ou avec un nombre limité de personnes présentes ;
- possibilité de réunion par téléconférence ;
- fixation du quorum au tiers des membres présents ;
- possibilité pour un membre de disposer de deux pouvoirs.